

Actualités de l'ORMR : Cérémonie de reconnaissance des lauréats des prix de l'ORMR et rappel concernant la préparation à l'automne

L'ORMR rend hommage à un partenaire communautaire et à des résidents des maisons de retraite remarquables

Le 21 septembre 2023, l'ORMR a tenu son assemblée générale annuelle et sa cérémonie de reconnaissance en ligne. À cette occasion, l'ORMR a eu le privilège de décerner le Prix d'excellence aux résidents exceptionnels et le prix « Partenaires en protection ».

Cette année, le prix « Partenaires en protection » a été décerné à Elder Abuse Prevention Ontario (EAPO). L'ORMR collabore depuis 2021 avec EAPO, un organisme qui dispense une formation complète et ciblée aux fournisseurs de soins aux aînés à l'échelle de la province. Pour en savoir plus sur le travail de EAPO, veuillez communiquer avec [Laura Proctor](#) et [Raeann Rideout](#).

L'ORMR a eu l'honneur de remettre le Prix d'excellence aux résidents exceptionnels à Sophie Krausz, résidente de Baycrest Terraces. Chaque année, l'ORMR invite les maisons de retraite de toute la province à proposer la mise en candidature de résidents qui contribuent à enrichir la qualité de vie des autres résidents de leur établissement. Ces histoires mettent en lumière les actions désintéressées des résidents et leur incidence positive sur les personnes qui les entourent.

Lors de la cérémonie en direct, Sophie a expliqué avoir décidé de vivre dans une maison de retraite afin de « pouvoir profiter pleinement de ses vieux jours ». Pour elle, cela consiste à « aider tous les résidents à vivre le mieux possible ». Depuis qu'elle a élu domicile à Baycrest Terraces, Sophie s'est immergée dans la vie de l'établissement, en participant activement aux événements organisés par la maison de retraite et en assumant des fonctions de premier plan au sein de plusieurs groupes de résidents.



Jay O'Neill, directeur général et registrateur de l'ORMR, remet le Prix d'excellence aux résidents exceptionnels à Sophie Krausz, résidente de Baycrest Terraces.

L'ORMR a également mis à l'honneur d'autres résidents exceptionnels qui, par leurs actions réfléchies, ont eu une incidence notable sur la qualité de vie des résidents et des membres du personnel de leur maison de retraite. Pour en savoir plus sur ces résidents remarquables, cliquez [ici](#).

L'ORMR tient à remercier les membres du personnel des maisons de retraite qui ont proposé la mise en candidature de résidents exceptionnels, ainsi que toutes les personnes qui ont participé à l'assemblée générale annuelle et à la cérémonie de reconnaissance de 2023. Nous vous invitons à vous joindre à nous pour célébrer les lauréats 2023 du prix « Partenaires en protection » et du Prix d'excellence aux résidents exceptionnels.

Si vous n'avez pas pu assister à l'événement en direct, un enregistrement est disponible [ici](#).

Rappel : Préparation à l'automne – COVID-19 et autres maladies infectieuses

L'ORMR tient à rappeler aux maisons de retraite qu'elles doivent se préparer aux éclosions de maladies infectieuses, notamment la COVID-19.

Veillez consulter les ressources suivantes :

- [Document d'orientation sur la COVID-19 pour les bureaux de santé publique : foyers de soins de longue durée, maisons de retraite et autres lieux d'hébergement collectif](#)
- [Document d'orientation sur la COVID-19 : Maisons de retraite en Ontario](#) du ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité (MSAA)
- [Lignes directrices sur la prévention et le contrôle des infections \(PCI\)](#) de l'ORMR
- [Précisions de l'ORMR sur les nouvelles exigences relatives à la planification des mesures d'urgence pour les pandémies et les épidémies](#)
- [Outil d'autoévaluation de l'état de préparation à la COVID-19 de l'ORMR](#)
- [Fiche de conseils sur le signalement des éclosions de COVID-19](#) de l'ORMR

Les maladies respiratoires présentent un risque accru d'infection et de conséquences graves pour les aînés vivant dans des lieux d'hébergement collectif, y compris les résidents des maisons de retraite. Cette saison, on s'attend à devoir continuer de répondre à diverses éclosions de maladies infectieuses, dont la COVID-19, l'influenza (grippe) et le virus respiratoire syncytial (VRS).

En vertu de la *Loi sur les maisons de retraite*, les établissements ont l'obligation de respecter un certain nombre d'exigences relatives à la COVID-19, à la prévention et au contrôle des infections (PCI), aux plans de mesures d'urgence et au signalement des éclosions.

Veillez consulter ce [communiqué](#) diffusé en septembre pour obtenir plus de détails.

Pour toute question, veuillez envoyer un courriel à info@rhra.ca ou composer le 1 855 275-7472.